

NETBOOSTER
Société Anonyme au capital de 549.529,50 euros
Siège social : 11, rue Dieu - 75010 PARIS
R.C.S. PARIS 418.267.704

**AVIS DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES**

Les Actionnaires de la société NETBOOSTER sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour le lundi 12 mars 2007 à 15 heures, au cabinet d'avocats LERINS, sis 64, rue La Boétie - 75008 PARIS.

L'avis de réunion a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du lundi 5 février 2007 (Bulletin n°16), étant précisé qu'un rectificatif à l'avis réunion a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du vendredi 23 février 2007.

L'ordre du jour est le suivant :

*ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE*

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'émettre des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes
- Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre 650.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, de les attribuer, d'en fixer les modalités d'attribution et d'exercice
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions
- Pouvoirs

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur qui souhaitent assister personnellement à cette assemblée pourront obtenir une carte d'admission auprès de la Société Générale, Service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir BP 81236- 44312 Nantes Cedex 3. Pour pouvoir être satisfaites, les demandes devront être reçues au plus tard cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Pour pouvoir voter par correspondance ou par procuration, les titulaires d'actions devront, le cas échéant, demander par lettre les formulaires de vote par correspondance ou par procuration, adressée à la Société Générale, Service des assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3 de telle sorte que la demande soit reçue au plus tard six jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la Société Générale, Service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir BP 81236- 44312 NANTES Cedex 3 dans un délai de trois jours au moins avant l'assemblée générale.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Le Conseil d'Administration.